

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1116

présenté par

M. Meurin, M. Ballard, M. Bentz, Mme Colombier, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Gery, M. Giletti, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Clavet, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Evrard, Mme Galzy, M. Christian Girard, Mme Robert-Dehault, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Bernhardt, Mme Griseti, M. Buisson, M. Bovet, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Meizonnet, M. Muller, Mme Ménaché, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Sanvert, M. Taché de la Pagerie, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu et M. Vos

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	4 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	4 000 000
SOLDE	-4 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 4 000 000 euros du programme 174 Énergie, climat et après-mines, action 05 Lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air, surveillance de la qualité de l'air, sous action réduction des polluants atmosphériques et renforcement de la qualité de l'air.

Les crédits alloués à la « Réduction des polluants atmosphériques et renforcement de la qualité de l'air » sont établis à : 11,4 M€ en AE et 9,7 M€ en CP visent en partie à la mise en place des Zones à faible Emissions (ZFE).

Dans un contexte économique compliqué, où les Français n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture électrique, la mise en place de ZFE n'a pas de sens. Les ZFE ne seront que des Zones à Fortes exclusion sociale et pour cela, il n'est pas réaliste de les mettre en place.